

Colmar / Deux conventions seront signées le 12 décembre

# Spéléo Secours Français : les règles du jeu fixées

Le Spéléo Secours Français de la Région Alsace a fait vendredi le point sur l'année écoulée, dense, et sur les conventions que les spéléologues secouristes s'appêtent à signer avec le préfet et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

■ «L'année écoulée nous avons effectué 3200 heures de bénévolat», précise Eric Zipper, président du Spéléo Secours Français, conseiller technique national et départemental. Pour la Région Alsace (\*), les 75 membres de la Fédération, tous bénévoles civils formés aux techniques de secours, ont notamment participé aux relevés topographiques des galeries situées sous la colline du Haulacker à Pfaffstatt.

Suite à des effondrements, une mission de reconnaissance avait été confiée au groupe Spéléo Secours Français. Un travail effectué dans le cadre d'une convention avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière. Une deuxième tranche de ce chantier se déroulera en 2007. Le Spéléo Secours a aussi assuré la sécurité des ouvriers sur le chantier Tellure à Ste-Marie-aux Mines. A la demande de la communauté urbaine de Strasbourg une nouvelle mission va être confiée au Spéléo Secours, appelé à intervenir à Strasbourg pour une cartographie des sous-sols.

L'obtention de l'agrément sécurité civile au mois d'octobre et sa déclinaison départementale en novembre, constituent à ce titre une réelle reconnaissance du travail accompli par le Spéléo Secours.



Les spéléologues ont notamment exploré le réseau de galeries souterraines à Pfaffstatt dans la perspective d'un relevé cartographique effectué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. (Photo archives DNA)

## Un cadre juridique pour les interventions

Vendredi soir, il a aussi été question de la signature, ce 12 décembre à la préfecture, de deux conventions. La première lie le Spéléo Secours à la préfecture: elle fixe les grandes lignes de l'organisation des opérations en cas de secours et précise le cadre juridique des interventions. Le

second document qui sera signé le même jour avec le SDIS est une convention financière. Elle précise la prise en charge par le SDIS des frais comme la perte de salaire pour intervention, les déplacements et la perte ou la dégradation de matériel. Un second volet de ce texte fixe l'aide du SDIS pour l'achat ou le renouvellement de matériel. Pour 2006, cette aide sera de 10 000 € à 15 000 €. El-

le sera renégociée ultérieurement.

En 2006 le Spéléo Secours Français a organisé huit week-ends de formation. De nouvelles sessions sont programmées à Ste Marie-aux-Mines, Mollau, Lucelle.

A.M.

(\* Bien que régional le Spéléo Secours Français est haut-rhinois; il ne compte à ce jour aucun membre bas-rhinois.  
©0389249428